



## **FORFAITS « MEMBRE D'UN JOUR »**

### **CHAMP DE TIR 1, 2, 3, 4 ET LE TIR AU PIGEON D'ARGILE**

Une personne non membre s'il possède un permis de possession et d'acquisition (PPA) avec la classe appropriée OU QUI ACCOMPAGNE UN MEMBRE peut acheter un forfait « membre d'un jour AU COÛT DE 20\$ POUR LA JOURNÉE. SE COÛT SERA DÉDUIT À L'ACHAT D'UNE CARTE DE MEMBRE DANS UN DÉLAI DE 30 JOURS AVEC LA PREUVE D'ACHAT DU FORFAIT.

#### **Tir au pigeon d'argile**

Les rondes de tir au pigeon d'argile NE SONT PAS INCLUSES. Un membre d'un jour adulte peut-être accompagné d'une (1) personne de 12 A 17 ans.

#### **Tir à la carabine**

Donne l'accès à un pas de tir et le tir avec une (1) carabine. Les frais pour les carabines additionnelles sont de 20\$ par carabine. Le tireur peut se déplacer de pas de tir (avec l'autorisation de l'officiel de tir) selon la distance qu'il désire tirer en autant qu'il n'utilise qu'un pas de tir à la fois. IL PEUT ÊTRE ACCOMPAGNÉ D'UNE PERSONNE de 12 A 17 ans.

Exemple : Si 2 tireurs apportent 3 carabines et qu'ils veulent ajuster leur carabine, le frais sera de 60\$ (40\$ pour 2 forfaits « membre d'un jour » et 20\$ pour la carabine additionnelle. Ils peuvent utiliser 2 pas de tirs.

POUR LES PERSONNES QUI ACCOMPAGNENT UN MEMBRE, IL N'Y A PAS DE FRAIS POUR LES CARABINES ADDITIONNELLES.

#### **Tir aux armes restreintes (pistolet, revolver, AR-15, etc.)**

La personne doit avoir une lettre d'invitation format papier (une impression d'un courriel est suffisante) d'un membre du centre de tir à son arrivée avec ses permis valides. Ceci lui donne le droit d'être sur les lieux avec ses armes à autorisation restreinte selon la loi. Le membre qui a invité la personne doit être présent.

### **Forfait « Membre d'un jour » : Tir aux armes à air**

Aucun permis de possession et d'acquisition (PPA) requis.

Gratuit pour la première journée (essai).

Par la suite 10\$ par jour pour les personnes de 18 ans et moins et 20\$ par jour pour les adultes.

Un membre d'un jour adulte peut-être accompagné d'une (1) personne de 18 ans et moins.

### **Forfait « Membre d'un jour » : Formation**

Si une formation de tir (autre que loi 9) nécessite du tir pratique dans un des champs de tir, les personnes recevant la formation qui ne sont pas membres du club doivent acheter le forfait « membre d'un jour » au coût de 20\$ pour la journée en plus de leur frais de formation. Si la formation comprend plus d'une journée de tir pratique, un seul frais de 20\$ pour la durée de la formation est exigé.